



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil Spécial du 15 juin 2011**

Décision du directeur de l'unité territoriale du Rhône de la Direccte Rhône-Alpes du 26 avril 2011

Objet : modification de la décision du 2 décembre 2010 du directeur de l'unité territoriale du Rhône organisant le service de l'inspection du travail en application de la décision du DIRECCTE Rhône-Alpes du 25 février 2010.

Article 1<sup>er</sup> : Madame Isabelle BOUAYAD, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim de la 8<sup>ème</sup> section en remplacement de Madame Annabelle SAZ, inspectrice du travail, empêchée, du 26 avril au 31 mai 2011.

Article 2 : Madame Mélanie GIMENEZ, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim de la 8<sup>ème</sup> section en remplacement de Madame Annabelle SAZ, inspectrice du travail, empêchée, du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011 et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2011.

Article 3 : Monsieur Jean-Michel BONNET, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim de la 8<sup>ème</sup> section en remplacement de Madame Annabelle SAZ, inspectrice du travail, empêchée, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2011.

Article 4 : Monsieur Jean-François GICQUEL, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim de la 8<sup>ème</sup> section en remplacement de Madame Annabelle SAZ, inspectrice du travail, empêchée, du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2011.

Article 5 : Madame Marie-Pierre LONGIN, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim de la 8<sup>ème</sup> section en remplacement de Madame Annabelle SAZ, inspectrice du travail, empêchée, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2011.

Article 6 : Le directeur de l'unité territoriale du Rhône est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le directeur de l'unité territoriale du Rhône  
Bernard CHOLVY